

COMPTE RENDU

Séance exceptionnelle du lundi 17 décembre 2018

Étaient présents

MADAME JOUANNO	Présidente
MADAME CASILLO	Vice-présidente
MONSIEUR AUGAGNEUR	Vice-président
MONSIEUR BEAUD de BRIVE	
MONSIEUR BOMPARD	
MADAME BREVAN	
MONSIEUR CLOUAIRE	
MADAME GALLIEN	
MONSIEUR GILLARD	
MADAME HEERS	
MONSIEUR HOESTLANDT	
MADAME POPELIN	
MADAME WERKOFF	

Absents excusés

MADAME ESTROSI-SASSONE
MONSIEUR FOURNIER
MONSIEUR HABIG
MADAME PAILLARES
MONSIEUR PEYLET
MONSIEUR VUILLETET

Membres de la CNDP

Monsieur DEWAS, Directeur, Madame IDIR, Assistante.

La Présidente Chantal JOUANNO ouvre la séance de la Commission nationale à 14h30 après s'être assurée que le quorum était atteint.

Elle présente les excuses des membres qui ne peuvent assister à la séance.

GRAND DÉBAT NATIONAL

Après une présentation détaillée du rôle et de la mission de la CNDP par la Présidente :

- Conseil méthodologique sur les outils
- Organisation du débat
- Restitution en toute indépendance

Les membres ont ensuite exprimé leurs positions sur ce sujet sensible :

- Pour certains, cette démarche ne se situe clairement pas dans les missions habituelles de la CNDP, mais il serait difficilement compréhensible qu'elle n'y participe pas.
- Plusieurs membres ont réaffirmé la nécessité de rester indépendant en phase 2 et 3 (organisation, restitution) du débat, ce qui ne semble pas pleinement assurée. Il faut absolument avoir la garantie que la CNDP pourra conserver son indépendance en phase de restitution.
- Pour certains, il faudrait poser l'ensemble des conditions qui permettent à la CNDP de se retirer du débat ou émettre des réserves, si son indépendance n'était pas respectée, afin de garantir la légitimité du débat.
- Il faudra attacher une importance toute particulière sur les réponses qui seront apportées aux questions des citoyens. Il s'agira de profiter des nombreux centres de ressources et d'expertise existant en France. Il est absolument nécessaire de relégitimer les sources de connaissances. On ne peut se contenter de dire que l'on apporte uniquement un appui méthodologique.
- Il ne doit pas exister de lignes rouges dans le débat. Les questions seront posées par les citoyens et ne peuvent être limitées.
- La question du rôle des parlementaires dans le débat a aussi émergé. Quelle labellisation possible des débats d'initiative locale organisés par des parlementaires ? Certains membres estiment nécessaire que l'on exige qu'aucune réunion d'initiative locale ne soit conduite par des parlementaires. D'autres estiment au contraire qu'en démocratie, les parlementaires sont légitimes à mener ce type de mission.
- Certains membres estiment qu'il n'est pas possible de viser la neutralité absolue.

La Présidente propose une synthèse des échanges :

- La CNDP aura bien un rôle de conseil et d'appui méthodologique pour ce débat
- Elle posera dans la décision des conditions en adéquation avec les principes de la CNDP
- Elle réaffirmera que la CNDP est une Autorité administrative indépendante

Décision adoptée par la CNDP pour le Grand Débat National

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en son article L121-1, conférant à la Commission nationale du débat public une mission de conseil aux autorités compétentes et aux maîtres d'ouvrage sur toutes les questions relatives à la participation du public,
- vu le courrier de saisine de Monsieur le Premier ministre en date du 14 décembre 2018, demandant à la Commission nationale du débat public d'accompagner et de conseiller le Gouvernement dans l'organisation du Grand débat national,

Considérant que :

- seul le respect des principes fondamentaux du débat public (neutralité et indépendance des organisateurs, égalité de traitement des participants, transparence dans le traitement des résultats), peut présider à l'engagement de la Commission dans un processus de participation ;
- il revient au seul Gouvernement de déterminer ses attentes et la manière dont il répondra à l'ensemble des attentes et propositions exprimées ;

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

La Commission, autorité administrative indépendante, accepte la mission d'accompagner et de conseiller le Gouvernement dans l'organisation du Grand débat national et désigne sa Présidente, Madame Chantal JOUANNO, pour qu'elle assure personnellement cette mission. Cet accompagnement se poursuivra jusqu'au lancement du débat.

Article 2 :

La poursuite de cette mission jusqu'à la rédaction du rapport final suppose un engagement du Gouvernement à respecter pour ce débat public les principes fondamentaux de la Commission nationale du débat public.

La Présidente a clôturé la séance et a indiqué que la prochaine séance est fixée au mercredi 09 janvier 2019 à 10h00.

Chantal JOUANNO



